Contribution n°101 (Web)

Par /

Déposée le 12 octobre 2026 à 21h02

Le projet éolien sur HABLOVILLE est irrecevable car, comme le constate la MRAE le raccordement électrique sur le poste de Thiot est impossible, celui-ci ne disposant que de 7 MW d'accueil alors que 18 MW sont nécessaires.

Le mémoire de réponse indique ensuite que les postes de Vaston ou Argentan pourraient constituer des solutions alternatives.

Question : Comment l'étude d'impact peut-elle apprécier correctement les incidences du projet alors que le point de raccordement et le scénario de raccordement ne sont pas définitivement déterminés et que les trois premiers postes envisagés ne disposent pas de la capacité d'accueil nécessaire ?

Au regard de l'obligation d'évaluer les incidences prévisibles du projet, il est constaté que cela n'est pas réalisé.

Dans ces conditions, la Commission voudra bien émettre un avis défavorable.